

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

DECRET N° 96-104 du 02 Avril 1996

Portant approbation du Budget Prévisionnel et  
du Programme d'Investissement Exercice 1996  
de la Loterie Nationale du Bénin -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le Décret n° 89-165 du 08 Mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- VU le Décret n° 93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 1er Avril 1996 ;

DECRETE

Article 1er.- Sont approuvés le Budget Prévisionnel d'Exploitation et le Programme d'Investissement Exercice 1996 de la Loterie Nationale du Bénin tels qu'annexés au présent Décret.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Avril 1996

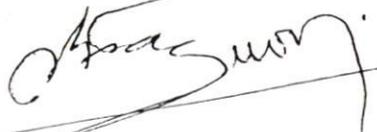
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



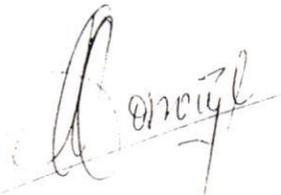
Nicéphore SOGLO. -

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON. -



Paul DOSSOU. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 4 CC 4 CES 4 HAAC 4 MPRE 4 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 CF-IGF-DGBM-DGID 4 JO 1.-